

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« ou »

insérer les mots :

« lieu de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.